



Réarchitecture du DEASS : à quelle formation aspirons-nous ?

Avis de l'ANAS du 22 septembre 2025

Une crise structurelle qui appelle une réflexion approfondie

Le travail social place les préoccupations des populations qu'il accompagne au centre de ses intentions. Il se situe à leurs côtés plutôt qu'au-dessus d'elles. Sa volonté de s'affranchir des logiques prosélytes et caritatives suscite de perpétuelles incompréhensions autour de lui. Les relations entre les acteurs de terrain et les prescripteurs de missions se crispent régulièrement. La forte sinistralité du secteur accroît l'usure professionnelle et alimente durablement les tensions sur le recrutement. Les administrateurs d'établissements et les professionnels de l'accompagnement social s'opposent à l'occasion de débats concernant « la perte de sens » des actions à mener ou « le manque de moyens » à mobiliser. Cette distorsion se manifeste par une intense production de travaux et d'initiatives.

Les pouvoirs publics déclarent accorder une attention particulière au champ du travail social. En témoignent les multiples écrits et rapports officiels produits à l'occasion de consultations à répétition tels que le livre vert, le livre blanc, la motion du Haut conseil du travail social (HCTS), ou encore l'avis et le rapport du Conseil économique, social et environnemental (CESE). Ces documents s'accompagnent d'annonces nationales, telles que la création d'un Institut national du travail social (INTS) ou le lancement d'une campagne de promotion des métiers du lien.

Parallèlement, diverses mesures ralentissent le déclassement des travailleurs du social. Le Ségur étendu freine le décrochage salarial après des années de blocage, tandis que se développent des dispositifs de bourses conditionnées à un engagement professionnel ou la mise en place de budgets de gratification pour les étudiants.

Ces dynamiques ignorent les enjeux structurels du secteur. Leur influence outrepassera-t-elle de simples effets d'annonce et la courte agitation qui y succède ? Suffira-t-elle à convaincre des professionnels échaudés par tant de vaines mobilisations et de paroles sans effets ? Restaurera-t-elle un climat de dialogue au plein d'une période d'affronts et de mépris ?

Par-delà ces interrogations, demeure entière la question de l'orientation du travail social et, en son sein, du service social. Ce dernier correspond au périmètre de compétences spécifiques des assistants de service social. Il se caractérise par une attention portée à l'autre, un effacement de ses intérêts derrière ceux des personnes accompagnées, une conception de l'organisation sociale qui accorde la primauté aux concepts de solidarité plutôt que de

charité, d'émancipation plutôt que de nécessité tutélaire, de rigueur déontologique plutôt que d'efficacité. Le service social se situe à l'écart des logiques de pouvoirs, d'hégémonies ou de dominations. Il suscite, convie et invite les personnes et/ou les groupes à l'exercice optimal de leur autonomie et à la prise de responsabilités. Il lutte contre la résignation en réveillant les capacités d'action. Il se situe en décalage avec les logiques de pouvoir et d'individualisme qui traversent la société française contemporaine. La formation à son exercice nécessite de singuliers efforts de ruptures épistémologiques. Le service social aspire à un monde de congruence, de créativité, d'autodétermination, de joies, à contre-courant des interprétations caricaturales de la réalité sociale. Héritier d'une histoire riche en figures de volonté et en capacité d'initiatives, il met en œuvre des actions toujours orientées vers le bien-être de la population et le renforcement de la cohésion sociale. Cet horizon idéal représente le cap d'avenir que le service social poursuit en toutes circonstances. Ce travail s'adapte aux évolutions du monde et aux mutations des aspirations. Il appréhende les phénomènes sociaux sous l'angle de la compréhension. Il exige le développement d'un haut niveau de compétences.

L'ANAS considère que la qualité de la formation des futurs professionnels et l'enrichissement de leurs capacités d'initiatives contribuent au développement d'un service social engagé en faveur des personnes accompagnées. Car c'est par la qualité de la formation que se joue l'avenir du service social. Or, la réforme du diplôme d'État d'assistant de service social (DEASS) s'achève sans qu'un véritable dialogue ait été mené, ni bilan des transformations précédentes établi. Cette réforme ignore les recommandations consensuelles des différents rapports sur le sujet.

L'espace de concertation ayant été confisqué lors du processus d'élaboration de la réforme, des professionnels membres de l'ANAS croisent leurs réflexions avec celles des membres de la commission formation de l'association afin de ne pas rater plus longtemps le rendez-vous d'un service social d'excellence au bénéfice des personnes accompagnées.

Sommaire

Une crise structurelle qui appelle une réflexion approfondie	1
I. Questionnements méthodologiques : l'absence de bilan comme point de départ d'une réforme du diplôme	4
A. Réformer sans bilan : le paradoxe d'une « modernisation » aveugle	4
B. Des réformes imposées aux violences institutionnelles en cascade	5
II. Évaluation critique de la réforme de 2018 et premiers questionnements sur celle en cours	6
A. Le désengagement de l'État	6
B. L'absence d'équité entre les étudiants	7
C. Vers une régression académique sans précédent	7
III. Les propositions de l'ANAS pour la formation des futurs professionnels	9
A. Premier axe : Renforcer la singularité de la pratique du service social	9
1. Placer la pratique professionnelle au cœur de la formation	9
2. Assurer des conditions matérielles et la reconnaissance du rôle formateur de terrain	9
3. Réserver la méthodologie d'intervention sociale fondée sur la relation d'aide aux assistants de service social diplômés d'État	10
B. Deuxième axe : Concilier un haut niveau d'exigences déontologiques avec un pragmatisme de terrain	11
1. Réaffirmer la déontologie comme pilier de la profession	11
2. Renforcer la formation théorique, pivot de l'analyse sociale et de l'action	11
3. Ancrer le métier dans la défense des droits, la justice sociale et la responsabilité professionnelle	12
C. Troisième axe : Amplifier l'autonomie d'action et la responsabilité des assistants de service social	13
1. Promouvoir une formation continue adaptée aux évolutions du secteur	13
2. Garantir un usage maîtrisé du numérique pour l'innovation et l'autonomie professionnelle	13
3. Proposer des conditions de formation renforcées pour viser l'excellence	14
4. Mettre en œuvre la gratification des stages et soutenir la professionnalisation	15
Conclusion : pour une formation d'excellence au service de la justice sociale	16
Synthèse : Réarchitecture du DEASS – Avis technique de l'ANAS	18
Synthèse des axes de propositions de l'ANAS	19

I. Questionnements méthodologiques : l'absence de bilan comme point de départ d'une réforme du diplôme

A. Réformer sans bilan : le paradoxe d'une « modernisation » aveugle

À titre liminaire, il convient de remarquer le savoureux paradoxe méthodologique de la réforme des diplômes du travail social de grade de licence qui s'achève actuellement. Menée par la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS), elle entrerait en application en septembre 2026.

Dans le cadre de leur formation, les assistants de service social (ASS) s'enrichissent des méthodologies d'intervention, telles que le diagnostic territorial, l'importance du bilan des actions pour en évaluer la portée et l'identification des axes d'amélioration. Ces approches rigoureuses, qui constituent des fondamentaux de la profession, illuminent d'autant plus la démarche actuelle de révision du DEASS qu'elle en incarne l'exact contraire.

Car quel est le bilan de la réforme du diplôme de 2018 ? La question demeure sans réponse claire alors qu'elle devrait constituer le point de départ de la réforme suivante. Quels sont les atouts de la formation qui favoriseraient le développement de la profession ? Quelles en sont les limites ? Où se situent les difficultés dans l'exercice pratique ? Ces interrogations n'ont jamais trouvé de réponse dans le processus actuel de révision du diplôme.

Si la révision s'inscrit dans une démarche « obligatoire » (tous les cinq ans selon l'article L6113-5 du Code du travail), son processus devrait s'appuyer sur une évaluation authentique et rigoureuse des besoins liés à la pratique, qu'il s'agisse de ceux des personnes accompagnées ou des professionnels. Cette absence d'évaluation révèle une politique des professions menée « au doigt mouillé », sans justification d'aucun élément qualitatif ni quantitatif pour éclairer le sens de ses décisions. Comment définir des orientations pertinentes sans rechercher l'influence réelle des mesures précédentes sur la qualité de l'accompagnement, l'adéquation entre formation et besoins du terrain, ou encore l'évolution des compétences professionnelles ? Cette navigation à vue témoigne d'un pilotage défaillant qui se vautre dans une succession de décisions aveugles, substituant les effets d'annonce à l'analyse rigoureuse des besoins.

Interrogeons la légitimité du dogme (implicitement) érigé par l'administration consistant à uniformiser les professions du travail social en diluant leurs identités professionnelles : sert-elle sincèrement l'amélioration du service social ? Vise-t-elle réellement son excellence ? En quoi s'accorde-t-elle avec la définition du travail social telle qu'elle figure dans le Code de l'action sociale et des familles et qui devrait guider chaque développement ?

Mais au-delà des incohérences méthodologiques et des dogmes administratifs, ce sont les réalités de terrain vécues par les professionnels qui révèlent l'ampleur des enjeux et appellent une lecture plus politique et sociale de la réforme. À rebours de ses considérations, cette réforme indigente prétend offrir une « meilleure visibilité ». Elle occulte ainsi des sujets bien plus essentiels, rappelant la mise en garde d'un ancien président de la République : « Notre maison brûle et nous regardons ailleurs. »¹.

¹ Jacques Chirac, discours au Sommet mondial sur le développement durable de Johannesburg (extrait), 2 septembre 2002.

B. Des réformes imposées aux violences institutionnelles en cascade

Les tensions qui traversent actuellement le secteur viennent à bout des engagements de nombreux professionnels, même des plus ardents. Témoins de souffrances pléthoriques générées par un faisceau d'injustices inacceptables et banalisées, ils se débattent au milieu des entraves et des pièges bureaucratiques accumulés devant eux. La forte sinistralité du secteur traduit le mal-être, la surcharge et leur découragement progressif.

À cela s'ajoute l'assignation à des contradictions aliénantes et, lorsque leurs effets se manifestent, ce sont les professionnels qui sont désignés à la vindicte, en boucs émissaires des dysfonctionnements. Cette acrasie systémique mine la confiance, la qualité d'accompagnement et l'attractivité des métiers. Elle ébranle la confiance dans les processus démocratiques que les assistants de service social s'efforcent pourtant de restaurer quotidiennement auprès des personnes accompagnées.

La brutalisation croissante des rapports sociaux, observable tant dans les relations institutionnelles que dans les interactions quotidiennes, amplifie les difficultés rencontrées par les professionnels et les personnes accompagnées. La crise climatique aggrave encore la situation en créant de nouvelles vulnérabilités et en exacerbant les inégalités existantes.

La complexité de la réalité vécue par les personnes accompagnées n'est pas soluble dans l'empilement inarticulé de politiques publiques. Face à cette logique devenue pathogène, il devient urgent de changer de paradigme. Surmonter ces apories exige un sursaut individuel et collectif pour en limiter les effets et empêcher qu'elles ne submergent l'ensemble du secteur.

Les mêmes paradoxes structurels trouvent leur illustration concrète dans l'empire de la réforme de 2018 et la procédure d'élaboration de la suivante. L'absence de bilan préalable autant que d'examen critique des effets des réformes passées révèle l'improvisation méthodologique de celle en cours. L'absence de méthode démocratique révèle également une dimension genrée préoccupante : l'autoritarisme avec lequel sont menées ces transformations n'est pas étranger au fait qu'elles s'exercent sur un secteur massivement féminisé. La désinvolture avec laquelle l'administration écarte l'expertise des professionnelles reproduit des schémas de domination qui traversent l'histoire des métiers du « care », traditionnellement dévalorisés et soumis à des mesures imposées plutôt que concertées.

Cette violence institutionnelle trouve un relais efficace dans la tendance à romantiser l'engagement dans le secteur sous la forme d'une vocation, masquant ainsi les oppressions systémiques et les discriminations indirectes dont il est l'objet au quotidien. Les réformes successives, loin de corriger les dysfonctionnements qu'elles génèrent, les reconduisent systématiquement en transformant la souffrance des professionnels en paramètre d'ajustement ordinaire. Cette mécanique implacable de la reproduction des dysfonctionnements révèle une violence institutionnelle banalisée sous couvert de modernisation. Insidieusement, la combinatoire d'indicateurs, de procédures et de grilles installe une normalisation douce des conduites professionnelles, où l'on apprend moins à penser qu'à se conformer, au risque d'émousser la vigilance éthique et l'initiative.

Le « gloubi-boulga » technocratique qui en résulte dilue les identités professionnelles dans un magma indifférencié. Elle témoigne d'un choix politique scélérat : celui de sacrifier la qualité de l'accompagnement sur l'autel d'économies à court terme, tout en perpétuant une double

invisibilisation des compétences professionnelles et des rapports de genre dans les politiques publiques. Cette stratégie engendre une cascade de violences secondaires qui fragilisent l'ensemble du système et atteignent finalement les personnes que le service social a pour mission de protéger. Le sabotage atteint son paroxysme lorsque des organisations d'employeurs du secteur déplorent, dans un même souffle, l'inadéquation de la formation actuelle face à la complexité croissante des situations, tout en applaudissant une réforme qui en abaisse ostensiblement le niveau d'exigence.

II. Évaluation critique de la réforme de 2018 et premiers questionnements sur celle en cours

L'examen de la réforme de 2018 révèle plusieurs dysfonctionnements qui éclairent les enjeux de la révision actuelle. Cette analyse s'articule autour de trois constats principaux : le désengagement progressif de l'État dans son rôle de garant de l'équité nationale, les inégalités croissantes entre étudiants selon leur territoire de formation, et l'affaiblissement du niveau d'exigence académique. Ces trois dimensions convergent vers un même constat : la fragilisation de la valeur et de la cohérence du diplôme d'État.

A. Le désengagement de l'État

La mise en œuvre de la réforme de 2018 révèle un désengagement du ministère dans la certification du diplôme d'État. Ce courant se manifeste d'abord sur le plan financier, puisqu'il transfère vers les centres de formation et les budgets régionaux le coût de la certification (validation des épreuves du diplôme d'État), sans compensation des charges induites.

Le désengagement concerne également le pilotage des certifications, avec une absence de feuille de route nationale claire. L'État laisse à la libre appréciation des établissements de formation en travail social (EFTS) l'organisation des rattrapages semestriels et la transmission des notes aux étudiants, avant même la publication officielle des résultats du diplôme d'État. Cette autonomie de façade génère en réalité une hétérogénéité des pratiques de certification.

L'ampleur de l'autonomie accordée aboutit à la quasi-disparition des contrôles et vérifications. Seuls subsistent quelques éléments administratifs comme la grille de certification et la transmission de l'identité des jurys. Dans certains cas, aucune demande n'est même formulée concernant les sujets d'examen, ce qui remet en cause la cohérence nationale du diplôme. L'absence de grilles nationales fait porter sur les EFTS et les inspectrices ministérielles un aléatoire travail de coordination et d'harmonisation. La perspective du diplôme-école se rapproche.

B. L'absence d'équité entre les étudiants

Garantir une véritable équité entre les étudiants constitue un défi central pour les formations en travail social. Aujourd'hui, chaque EFTS organise sa préparation aux certifications selon son calendrier propre. Cette dispersion des épreuves pousse les étudiants à privilégier des stratégies de validation ponctuelles, au détriment d'une compréhension globale des méthodologies d'intervention, des politiques sociales, des dynamiques institutionnelles et de la diversité des publics qu'ils seront amenés à accompagner. Pris dans un calendrier morcelé et une logique de certification fragmentée, nombre d'étudiants tendent à investir les temps de

stage principalement dans la perspective de produire l'écrit attendu au détriment d'une immersion approfondie dans les réalités de terrain.

Dans un contexte de crise de recrutement et de tarissement des financements, les professionnels et formateurs sont soumis à une « pression au taux de réussite » qui diffère d'un territoire à l'autre. Cette pression instaure d'implicites compromis sur l'exigence académique et professionnelle, au détriment de la qualité de la formation et des qualités professionnelles.

L'automatisation des allègements de formation envisagé par la réforme – selon des correspondances mécaniques entre diplômes – ignore l'évaluation des compétences spécifiques au service social. Ce processus risque de transformer la formation au DEASS en simple dispositif de validation d'acquis et de créer des parcours au rabais qui fragilisent l'identité professionnelle des assistants de service social.

Cette dérive s'inscrit dans une logique de « diplôme-puzzle » où la validation par blocs sans compensation, couplée aux correspondances automatiques massives, transforme la certification en simple accumulation marchande d'unités capitalisables, sacrifiant la cohérence globale de la formation sur l'autel de la flexibilité administrative.

L'avenir du service social ne réside pas dans l'abaissement des exigences de validation de ses diplômes. Cette déqualification, loin de renforcer la visibilité et l'attractivité de la profession, contribue à sa dévalorisation. Bien au contraire, la valorisation de la profession d'assistant de service social nécessite d'offrir aux étudiants les moyens d'accéder à une formation ambitieuse, qui leur permette de relever les défis du travail social d'aujourd'hui et de demain, et d'exercer leur responsabilité professionnelle au service des personnes accompagnées.

C. Vers une régression académique sans précédent

Longtemps considéré comme un temps fort de la formation, le mémoire de fin d'études des assistants de service social perdait progressivement de sa substance au fil des réformes successives. Conçu initialement comme un outil d'initiation à la recherche et un temps privilégié de synthèse et de réflexion, il s'orientait de plus en plus vers la simple illustration de la pratique professionnelle, au détriment de sa dimension épistémologique et analytique.

Cette dérive s'accompagnait d'un affaiblissement notable de l'exigence intellectuelle : là où l'exercice devait permettre aux futurs professionnels de développer une pensée autonome, critique et réflexive – compétences pourtant essentielles à leur future posture professionnelle –, la dimension analytique et conceptuelle s'effaçait progressivement au profit d'une approche plus opérationnelle. L'effacement progressif de la dimension recherche représentait déjà un appauvrissement pour une formation pourtant récemment élevée au niveau licence, censée ouvrir les portes du deuxième puis du troisième cycle universitaire (processus de Bologne).

La réforme en cours opère une rupture majeure en supprimant le mémoire parmi les épreuves de certification du DEASS. L'ironie d'une telle régression apparaît d'autant plus marquante qu'il fallut lutter trente années pour que les formations sociales de trois ans obtiennent enfin, en 2018, la reconnaissance du grade de licence, alors que ces cursus demeuraient auparavant cantonnés au niveau bac+2. À peine cette reconnaissance universitaire

consolidée, l'administration entreprend d'en fragiliser les fondements en ébranlant ce symbole d'exigence intellectuelle.

Cette suppression révèle un paradoxe saisissant qui illustre parfaitement l'incohérence des politiques publiques menées dans le secteur. Alors que l'État annonce simultanément la création d'un Institut national du travail social (INTS), censé élever le niveau de recherche et de formation du secteur, il supprime l'exercice même qui constituait l'outil majeur d'initiation des étudiants à la démarche de recherche.

Cette contradiction remet profondément en cause la crédibilité des engagements affichés : comment peut-on prétendre promouvoir une culture de recherche dans le travail social, tout en supprimant la seule étape formatrice qui y initiait les futurs professionnels ? Un tel choix témoigne d'une approche purement gestionnaire qui ignore les dimensions intellectuelles et scientifiques de la profession. Au-delà de la dimension pédagogique compromettant la capacité des futurs professionnels à interroger leur pratique dans une démarche réflexive structurée, cette suppression fragilise la reconnaissance du diplôme au niveau 6 et son insertion dans un futur modèle licence-master-doctorat.

Cette régression fragilise directement un des arrangements de reconnaissance mutuelle qui existe dans l'Entente entre la France et le Québec. L'incapacité croissante à garantir partout une formation exigeante et harmonisée met en péril la possibilité offerte aux titulaires du DEASS de voir leur diplôme reconnu pour accéder au permis de travailleur social au Québec ou de valoriser leur diplôme ailleurs à l'international. Cette menace survient au moment même où la coopération franco-québécoise offre des perspectives d'enrichissements mutuels. Alors que le service social au Québec (nommé travail social) s'épanouit dans un cadre universitaire complet, la France s'engage dans une voie régressive qui l'éloigne de ces standards d'excellence.

Au contraire de cette involution, l'ANAS revendique l'inscription du service social français dans un cursus universitaire complet, sur le modèle québécois qui reconnaît le service social comme discipline universitaire à part entière, adossée à une instance ordinale. Elle affirme que le service social, loin d'être une simple technique d'intervention, constitue une discipline autant qu'un art professionnel qui mérite une reconnaissance pleine et entière par l'université, articulée à l'enseignement dispensé par les EFTS. L'exemple québécois démontre que cette ambition est réalisable et bénéfique tant pour les professionnels que pour les personnes accompagnées.

III. Les propositions de l'ANAS pour la formation des futurs professionnels

En l'absence d'évaluation rigoureuse de la réforme de 2018, l'ANAS structure ses propositions au sujet de la formation des futurs assistants de service social autour de trois axes fondamentaux. Ils répondent aux défis d'un service social vivant au sein d'une société en mutation.

A. Premier axe : Renforcer la singularité de la pratique du service social

1. Placer la pratique professionnelle au cœur de la formation

La formation pratique par les pairs représente une spécificité française reconnue dans le secteur du travail social. Cette approche pédagogique met l'accent sur la transmission d'expérience et l'accompagnement personnalisé, permettant aux étudiants d'être confrontés, au plus près, à la réalité du terrain et aux exigences concrètes du métier.

Cette modalité de formation repose sur plusieurs critères :

D'une part, la présence effective de professionnels titulaires du diplôme d'État d'Assistant de Service Social, seuls véritablement habilités à assurer la formation pratique des étudiants. Leur expérience et leur maîtrise des savoirs professionnels constituent la base de cette démarche d'apprentissage. Si l'exercice de la profession d'assistant de service social est protégé, sa formation doit l'être également. L'encadrement par d'autres professionnels, même compétents dans leur domaine, ne peut garantir la transmission de la méthodologie spécifique de la relation d'aide propre au service social.

D'autre part, l'instauration d'un cadre institutionnel harmonisé qui évite les disparités d'accompagnement et permet à chaque stagiaire de bénéficier d'un niveau d'accueil et de suivi équitable.

À ces deux exigences s'ajoutent des conditions d'organisation de périodes de stage, qui doivent privilégier de véritables immersions longues, avec des retours réguliers en centre de formation, meilleur moyen d'assurer l'implication continue de l'étudiant dans la réalité professionnelle, facilitant l'acquisition progressive de compétences et la compréhension approfondie des différents enjeux et méthodes d'intervention.

Enfin, il est indispensable de développer une politique d'accueil des stagiaires par les structures au contact des publics. Cette dernière doit reconnaître le statut spécifique de l'étudiant stagiaire, renforcer la connaissance et la visibilité des structures pouvant accueillir des assistants de service social, et accroître leur attractivité auprès des futurs diplômés.

L'articulation et la complémentarité de ces critères permettront l'accompagnement en formation, tout en consolidant l'identité professionnelle et la légitimité du métier d'assistant de service social.

2. Assurer des conditions matérielles et la reconnaissance du rôle formateur de terrain

Une attention rigoureuse aux conditions matérielles des lieux de stage s'impose pour garantir un accueil respectueux et formateur. Chaque étudiant doit bénéficier d'un poste de travail complet comprenant table, chaise et ordinateur. Ce dispositif, élémentaire en apparence,

manifeste à la fois la considération portée au stagiaire et l'exigence de qualité indispensable à tout parcours formatif.

Le statut d'étudiant requiert une affirmation explicite. Il se distingue du rôle de renfort ponctuel dans des équipes sous-dotées ou sur des postes vacants. Toute assimilation à une fonction de suppléance détourne l'expérience du stagiaire de sa finalité pédagogique. Le stage doit s'inscrire comme un espace de formation, non comme une réponse conjoncturelle aux difficultés de recrutement. Le port du titre comme l'occupation de l'emploi sont protégés (articles L411-1 et R411-10 CASF). Aussi, toute disposition prévoyant que des étudiants effectuent une partie de leur formation sur un poste vacant contrevient à l'interdiction d'exercice illégal de la profession d'assistant de service social, susceptible de poursuites.

La création d'un statut officiel de formateur de terrain, préconisée par le Livre blanc du Haut conseil du travail social, représenterait une avancée décisive. Un tel statut, accompagné d'une indemnisation ainsi que d'un allègement du temps de travail clinique, renforcerait l'attractivité de l'employeur et participerait à une reconnaissance de l'investissement professionnel. Il offrirait des opportunités précieuses pour les étudiants qui découvrirait divers figures et terrains, favorisant leur envie d'y construire leur avenir professionnel.

3. Réserver la méthodologie d'intervention sociale fondée sur la relation d'aide aux assistants de service social diplômés d'État

La formation des assistants de service social confère à ces professionnels un savoir-faire unique, issu d'une construction théorique et pratique centrée sur la relation d'aide. L'enseignement dispensé dans le cadre du diplôme d'État façonne une compétence exclusive, indispensable pour garantir un accompagnement de haute qualité, respectueux des trajectoires individuelles et attentif aux enjeux collectifs.

Cette méthodologie se compose de deux axes complémentaires : l'intervention individuelle, qui permet d'élaborer avec chaque personne un projet ajusté à son parcours, et l'intervention collective, qui nourrit des dynamiques de groupe favorisant entraide, émancipation et participation citoyenne. Ces démarches se renforcent par l'usage d'outils qui ouvrent des perspectives nouvelles, combattent la résignation et réveillent les capacités d'action des personnes : développement du pouvoir d'agir, maïeutique, médiation participative.

Une telle maîtrise méthodologique légitime l'attribution d'actes réservés aux assistants de service social. Dans le champ du service social public, leur expertise garantit la cohérence et l'équité des politiques sociales. Après des instances judiciaires, leur capacité d'expertise fonde l'établissement d'analyses décisives dans l'évaluation des situations familiales ou économiques. Le diagnostic social, cœur de leur pratique, mobilise une approche globale articulant dimensions personnelles, environnementales et institutionnelles. Dans le domaine de la dépendance et du handicap, leur rôle s'incarne dans l'élaboration de projets personnalisés, construits avec les personnes concernées et ajustés à la complexité des besoins singuliers.

L'assistant de service social se distingue par sa capacité à envisager la situation des individus dans leur globalité, en conjuguant analyse critique, cadre déontologique et posture éthique. Cette singularité fonde son rôle pivot dans la protection des droits, la régulation institutionnelle et la construction d'une action sociale de qualité, durable et émancipatrice.

B. Deuxième axe : Concilier un haut niveau d'exigences déontologiques avec un pragmatisme de terrain

1. Réaffirmer la déontologie comme pilier de la profession

La capacité de l'assistant de service social d'argumenter ses choix au regard de ses missions constitue un élément central de la formation. Le code de déontologie des assistants de service social s'appuie sur les textes juridiques fondamentaux en matière de droits humains, pour qu'il soit réellement au service des personnes accompagnées et de l'intérêt général.

Cette déontologie doit être perçue comme un cadre sécurisant : elle protège les personnes accompagnées tout en offrant aux professionnels les repères nécessaires pour agir de façon autonome et responsable. Elle constitue un outil d'implication professionnelle face aux pressions institutionnelles ou politiques.

L'ANAS souhaite que chaque professionnel dispose du cadre et de l'espace nécessaires pour mener une réflexion sur sa pratique. Cette réflexion constitue un outil indispensable pour faire face aux situations complexes rencontrées sur le terrain. Elle introduit dans la collectivité les critères d'évaluation spécifiques du service social : le degré d'harmonie entre les personnes et leur environnement représente un indépassable horizon de motivation ; leur participation à l'action compte autant que ses effets ; l'exercice de l'autonomie et leur prise de responsabilités majorent la pertinence des choix effectués ; la mesure de cette réussite se lit aussi dans la capacité à refuser l'impuissance apprise et à maintenir vivante l'espérance d'un changement possible.

2. Renforcer la formation théorique, pivot de l'analyse sociale et de l'action

Pour appréhender la complexité des situations rencontrées, il est essentiel de s'appuyer sur une pluralité de disciplines. Les sciences humaines, sociales et politiques demeurent incontournables pour comprendre la société, les rapports de pouvoir, les mécanismes d'exclusion et leurs conséquences sur les personnes accompagnées. La richesse de la formation des assistants de service social réside dans l'ouverture à l'ensemble de ces champs : philosophie, psychologie, psychosociologie, médecine, histoire, sociologie, économie, sciences politiques, sciences de l'éducation et géographie dont les enseignements doivent être renforcés. Ces enseignements doivent être pensés comme des espaces de questionnement, de débat et d'émancipation intellectuelle, permettant aux futurs professionnels de développer leur esprit critique et leur capacité d'analyse.

Cette diversité représente une nécessité pour former des professionnels capables de penser la complexité, d'analyser les situations dans toutes leurs dimensions et de porter un regard critique sur les dispositifs et les politiques publiques. Elle permet de résister aux tentations de réduction techniciste du travail social, en cultivant l'exigence d'une réflexion approfondie sur le sens et la finalité de l'action professionnelle.

Sanctuariser et développer ces enseignements confère aux futurs assistants de service social les moyens de se hisser à la hauteur des enjeux actuels et à venir : comprendre, agir, et innover au service des personnes et de la société. La diversité de ces enseignements est indispensable pour permettre aux futurs assistants de service social d'appréhender les grands enjeux contemporains du secteur : émergence de nouvelles formes d'addictions, crise

profonde de la protection de l'enfance, vieillissement de la population, mutation des solidarités familiales, défis posés par la crise climatique ou effets du numérique.

Cette exigence intellectuelle trouve sa concrétisation dans le rétablissement du caractère obligatoire du mémoire de fin d'études, supprimé par la réforme en cours. Il constitue l'aboutissement d'une formation théorique exigeante et l'outil privilégié de synthèse entre savoirs théoriques et expérience pratique. Sa restauration s'impose pour maintenir la cohérence du grade de licence et préserver l'initiation à la recherche, fondement de la posture réflexive professionnelle.

3. Ancrer le métier dans la défense des droits, la justice sociale et la responsabilité professionnelle

La défense des droits des personnes constitue un pilier de la formation. Elle joue un rôle essentiel dans la lutte contre le renoncement aux droits fondamentaux, qui frappe une fraction grandissante de la population. Ce mouvement s'intensifie sous l'effet de « l'évanescence des services publics »² qui affecte de manière disproportionnée les groupes les plus précaires. Face aux avanies administratives que subissent régulièrement les personnes, les assistants de service social endossent le rôle de promoteurs des droits. Il est donc impératif qu'ils soient informés et formés aux outils juridiques, ainsi qu'aux partenariats nécessaires pour mener à bien cette mission.

La maîtrise du cadre légal ne se réduit pas à l'application mécanique des textes : elle suppose aussi la capacité à identifier les obstacles, à analyser les situations d'injustice et à accompagner les personnes dans des démarches à la complexité décourageante. Cette vigilance confère à l'assistant de service social une responsabilité dans la lutte contre les inégalités et la promotion de la justice sociale et environnementale. Elle requiert une formation solidement ancrée dans la réalité concrète des dispositifs, afin que chaque professionnel puisse pleinement assumer son rôle de médiateur et de garant des droits fondamentaux.

La responsabilité professionnelle s'exerce à chaque instant : chaque choix d'accompagnement, chaque prise de décision engage l'assistant de service social qui doit agir dans l'intérêt des personnes, dans le respect de la loi et des valeurs éthiques de la profession. Cette responsabilité suppose également de signaler toute entrave à l'action sociale et de rester vigilant face aux situations de conflit de loyauté ou d'insuffisance de moyens, garantissant ainsi la qualité et la sécurité de l'accompagnement proposé.

Enfin, la responsabilité juridique des professionnels doit faire l'objet d'une attention spécifique dans la formation. Il s'agit d'informer les étudiants et de les sensibiliser aux enjeux de la protection des données personnelles et du secret professionnel. Le règlement général sur la protection des données (RGPD) impose en effet des obligations strictes aux professionnels qui manipulent chaque jour des données sensibles.

² Jacques Toubon, Défenseur des droits, Rapport annuel 2018 du défenseur des droits : L'égalité d'accès aux services publics, 2019, p. 90.

C. Troisième axe : Amplifier l'autonomie d'action et la responsabilité des assistants de service social

1. Promouvoir une formation continue adaptée aux évolutions du secteur

La formation des assistants de service social se conçoit comme une base généraliste, approfondie et exigeante, destinée à doter les futurs professionnels des ressources nécessaires pour envisager leurs besoins en perfectionnement continu, ajuster leurs compétences aux évolutions des postes, et interroger leurs pratiques au regard des réalités rencontrées tout au long de leur parcours.

Il paraît essentiel de proposer aux assistants de service social des formations complémentaires, ciblées sur leur domaine d'intervention. Loin de pallier une insuffisance de la formation initiale, ces modules spécialisés visent à approfondir des connaissances et des compétences en lien direct avec les réalités du terrain. Par exemple, les assistants de service social du travail bénéficieraient d'un approfondissement sur la prévention en santé, la lutte contre la désinsertion professionnelle ou encore le maintien dans l'emploi.

Cette dynamique de formation continue garantit l'actualisation des savoirs et l'adaptation aux évolutions des politiques publiques ainsi qu'aux besoins sociaux émergents. Elle participe pleinement à la reconnaissance de la profession et à l'enrichissement de l'expertise des assistants de service social, tout en assurant la qualité de l'accompagnement proposé aux personnes.

2. Garantir un usage maîtrisé du numérique pour l'innovation et l'autonomie professionnelle

Le numérique s'impose désormais comme un levier ambivalent dans l'exercice du travail social. Logiciels de gestion, interfaces de communication, procédures en ligne et accès dématérialisé aux droits transforment les pratiques professionnelles autant que les liens tissés avec les personnes accompagnées. Face à cette mutation, la formation des futurs assistants de service social doit intégrer non seulement la maîtrise des outils digitaux, mais également une réflexion critique sur les enjeux et les risques qu'entraîne leur diffusion.

Certes, les technologies numériques favorisent fluidité et réactivité dans l'action sociale ; néanmoins, leur généralisation entraîne des dérives préoccupantes. L'automatisation croissante, la multiplication des plateformes et la complexité des procédures en ligne creusent la distance entre institutions et publics. Nombre de personnes en situation de vulnérabilité numérique se trouvent ainsi privées d'un accès effectif aux droits, phénomène qui accentue inégalités et risques d'exclusion.

À cela s'ajoute la promesse d'immédiateté portée par ces technologies se heurtant bien souvent à la carence persistante de solutions concrètes dans l'ensemble des champs du secteur, révélant ainsi le décalage entre potentialités techniques et réalités du terrain.

Par ailleurs, la généralisation des outils numériques conduit à une standardisation des pratiques qui peut appauvrir la dimension humaine de l'accompagnement social. La relation de confiance, l'écoute active et la prise en compte de la singularité de chaque situation risquent d'être reléguées au second plan face à la logique d'optimisation des flux d'information. L'émergence de l'intelligence artificielle dans le traitement des données

sociales soulève des questions inédites sur l'automatisation des décisions et la prédiction des risques.

Cette réflexion s'appuie sur un cadre éthique : le code de déontologie propre aux assistants de service social, qui fonde leur capacité à interroger les usages numériques en plaçant la dignité et les droits des personnes au cœur de leur pratique.

Il est donc essentiel que la formation dépasse les compétences techniques et intègre une réflexion sur les enjeux éthiques, sociaux et politiques du numérique. Les assistants de service social doivent être préparés à repérer les effets néfastes de la dématérialisation et à défendre la place de l'humain dans l'action sociale. Cela implique d'utiliser les outils numériques avec discernement, de préserver la confidentialité et de garantir la protection des données, tout en restant vigilants face à la tentation de réduire l'accompagnement à de la gestion administrative.

Dans un secteur en mutation rapide, cette réflexion critique est indispensable pour que l'innovation reste au service de l'émancipation, de la défense des droits et du respect de la dignité des personnes accompagnées.

3. Proposer des conditions de formation renforcées pour viser l'excellence

Les étudiants, les professionnels et les EFTS doivent pouvoir créer des modalités d'organisation adaptées à leurs besoins spécifiques. Les étudiants nécessitent du temps consacré au travail personnel, soutenu par des formateurs des EFTS ainsi que par des professionnels de terrain formés à la pédagogie. L'accompagnement individualisé, pourtant présenté dans la réforme en cours comme une avancée pédagogique, ne représente en réalité que 12 heures sur l'ensemble du cursus de trois ans, soit l'équivalent de 0,8 % du volume horaire théorique total. Cette parcimonie révèle le caractère purement cosmétique de cette prétendue personnalisation.

Assurer cette qualité d'accompagnement requiert des moyens humains, matériels et temporels suffisants. Ces moyens impliquent des aménagements tant sur les lieux de formation pratique que théorique, une information claire et une formation continue des professionnels accompagnants. La qualité de la formation repose en effet en grande partie sur la qualité de l'accompagnement des étudiants.

La reconnaissance du caractère d'utilité publique de la profession d'assistant de service social impose de repenser fondamentalement les conditions économiques d'accès à sa formation. L'instauration d'un statut spécifique, sur un modèle réellement protecteur du temps de la formation, permettrait de sécuriser le parcours des futurs professionnels tout en valorisant leur engagement précoce au service de l'intérêt général. Il pourrait même s'imaginer une « école du service social public » destinée aux futurs assistants de service social fonctionnaires prenant la forme d'une année d'études supplémentaire à l'issue des 3 années de formation généraliste, sur le modèle des instituts régionaux d'administration (IRA). Cette approche, couplée à la gratuité intégrale des frais de scolarité, pris en charge par l'État, garantirait une véritable démocratisation de l'accès à la profession et éliminerait les inégalités économiques qui peuvent aujourd'hui détourner des candidats motivés de cette voie d'excellence au service des plus fragiles.

Par ailleurs, il est essentiel de reconnaître le rôle des équipes pédagogiques en assurant leur stabilité et leur formation continue. Cette continuité favorise un suivi cohérent du parcours des étudiants et entretient des liens solides avec les professionnels de terrain. Face à la diversité croissante des profils d'étudiants et aux évolutions du système éducatif national, les EFTS doivent être en mesure de développer des accompagnements pédagogiques différenciés, sans jamais céder à la tentation du nivellement par le bas.

L'autorisation de formation « en partie à distance » sans cadrage précis des modalités d'encadrement risque d'aggraver les inégalités territoriales et sociales entre étudiants, transformant une prétendue modernisation en facteur supplémentaire d'exclusion pour les plus précaires d'entre-eux.

L'accessibilité de la formation aux personnes en situation de handicap révèle aujourd'hui les limites du système actuel. Les EFTS font face à des demandes d'aménagements croissantes – temps majoré, supports adaptés, accompagnement spécialisé – sans disposer des ressources nécessaires. Cette situation crée des inégalités de parcours et questionne la capacité du secteur à accueillir la diversité qu'il prétend promouvoir dans ses missions.

La fragmentation actuelle de la gouvernance de la formation génère des dysfonctionnements concrets : disparités entre régions, méconnaissance entre EFTS et terrains de stage, absence de vision partagée sur les besoins en compétences. Cette dispersion administrative reproduit à l'échelle de la formation les mêmes cloisonnements que dénoncent les professionnels dans l'exercice de leur métier.

4. Mettre en œuvre la gratification des stages et soutenir la professionnalisation

La mise en place effective de la gratification obligatoire pour les stages de plus de deux mois, ainsi que l'augmentation des budgets qui y sont consacrés, représente un enjeu majeur pour le secteur social. Elle incarne une reconnaissance de l'engagement continu des étudiants en formation, tant dans l'acquisition de compétences que dans l'appréhension des réalités de terrain. En valorisant leur engagement, la gratification renforce l'attractivité du métier et consolide le processus de professionnalisation.

Le service social, en tant que profession d'intérêt général, joue un rôle essentiel dans la promotion des droits, la lutte contre les inégalités et l'accompagnement des publics en situation de vulnérabilité. Ses missions, profondément ancrées dans l'utilité publique, participent activement à l'amélioration du bien-être collectif et à la cohésion sociale. Reconnaître cette réalité implique de conférer aux étudiants un statut spécifique, garantissant un cadre de formation sécurisé et valorisant leur implication au service de la collectivité.

Cette reconnaissance institutionnelle favorise le développement de la responsabilité professionnelle des futurs assistants de service social, tout en cultivant leur autonomie, leur capacité d'analyse et leur posture déontologique. Elle contribue à former des professionnels engagés, capables d'agir avec discernement dans un environnement en constante évolution, tout en défendant les principes fondamentaux de justice sociale et de dignité humaine.

Conclusion : pour une formation d'excellence au service de la justice sociale

Le service social accompagne ses interlocuteurs dans la formulation d'une demande au plus près de leurs besoins et des ressources disponibles dans leur environnement. Il avance à leurs côtés dans l'élaboration d'une démarche de résolution des difficultés ou d'adaptation des personnes aux nécessités qui les contraignent. Il refuse la posture d'omniscience qui saurait le bonheur des autres à leur place, pour se faire ferment d'autodétermination, vecteur d'émancipation, rempart contre la résignation, moyen d'accéder aux joies de l'existence.

Face aux défis contemporains du travail social et aux insuffisances manifestes des réformes de 2018 et de celle en cours, l'ANAS réaffirme sa vision d'une formation des assistants de service social visant l'excellence.

L'association propose de réfléchir les évolutions du Diplôme d'État d'Assistant de Service Social autour de trois axes structurants :

1. renforcer la singularité de la pratique du service social,
2. concilier exigence déontologique et pragmatisme de terrain,
3. amplifier l'autonomie d'action et la responsabilité professionnelle

Ces axes outrepassent de simples « ajustements techniques » et s'opposent à une logique de déqualification qui, contrairement aux promesses affichées, ne renforcera ni la visibilité ni l'attractivité de la profession. Ils incarnent une ambition forte : celle de former des professionnels capables de faire face à la complexité croissante des situations des personnes rencontrées, de défendre les droits fondamentaux des personnes accompagnées et de contribuer activement à la construction d'une société plus juste et plus solidaire avec les outils d'aujourd'hui.

Cette ambition exige des moyens à la hauteur des enjeux. La reconnaissance de la profession d'assistant de service social impose un engagement résolu de l'État : gratuité intégrale de la formation, instauration d'un statut spécifique pour les étudiants, gratification systématique des stages, mobilisation des moyens humains et matériels suffisants pour garantir l'excellence pédagogique. Ces investissements représentent des leviers indispensables pour construire l'avenir du service social français.

La crise que traverse le secteur du travail social appelle une réponse concertée et ambitieuse. Cette réponse doit s'appuyer sur une évaluation des acquis et des limites de la réforme de 2018, et une vision lucide et transparente de l'avenir de la profession.

C'est dans cette perspective que l'ANAS contribue au débat. Forte de l'expertise de ses membres et de leur ancrage territorial, l'association revendique sa place dans la définition des orientations de la formation. Par-delà les questions techniques, les modalités de formation expriment la place que les décideurs politiques assignent au service social. La contradiction est saisissante : alors que les assistants de service social œuvrent quotidiennement à la promotion de la participation citoyenne, leur propre formation se conçoit dans le mépris de ces principes démocratiques. L'essence même du travail social semble en jeu : sa capacité à accompagner les personnes dans leur émancipation, à défendre leurs droits face aux avanies bureaucratiques, et à porter une vision humaniste dans un monde où la brutalisation des rapports sociaux s'intensifie.

L'association appelle de ses vœux une indispensable refonte du processus de révision de la formation des assistants de service social, tout en soulignant l'impératif de renouveler en profondeur la réforme actuellement menée, dont les insuffisances sont largement reconnues. Sans contester la nécessité d'actualiser le diplôme d'État d'Assistant de service social, elle propose de rompre avec les logiques d'uniformisation et de standardisation pour valoriser la spécificité et l'excellence de la profession. Cette transformation doit être pensée et construite avec tous les acteurs concernés : étudiants, professionnels, formateurs, employeurs et personnes accompagnées.

À l'heure où s'écrit une nouvelle page pour la formation face au manque de reconnaissance du service social, l'ANAS invite chacun·e à s'impliquer pour porter ensemble ces enjeux essentiels auprès des décideurs et du grand public. Il n'y a pas de magie : seule une mobilisation collective permettra de promouvoir un service social de qualité et une formation d'excellence au service de la justice sociale. Sans vous, pas de « nous ». Apportez votre soutien à cette action en rejoignant l'ANAS pour faire vivre le débat et construire l'avenir de la profession.

De multiples professionnels adhérents à l'ANAS ont œuvré à la rédaction de cet avis. Ils sont assistants de service social, sur le terrain ou formateurs... Tous particulièrement sensibles à la question de la formation des assistants de service social.

Synthèse : Réarchitecture du DEASS – Avis technique de l'ANAS

Face à une crise structurelle persistante et à l'absence de bilan réel de la réforme du DEASS de 2018, l'ANAS appelle dans cet avis technique à repenser avec méthode et exigence démocratique la formation des assistants de service social. Si la succession des dispositifs publics, rapports et mesures affichées donne l'illusion d'un engagement politique fort, la fragmentation des réponses et la mise à l'écart des professionnels compromettent la cohérence et l'effectivité des réformes. L'ANAS affirme que la qualité de la formation initiale demeure la clé de l'avenir du service social, dont l'essence est aujourd'hui fragilisée par l'emprise de logiques gestionnaires et le déficit de concertation caractérisant la réforme en cours.

Pour répondre aux défis contemporains, l'ANAS articule ses propositions autour de trois axes structurants :

1. Renforcer la singularité de la pratique du service social

La profession d'assistant de service social tire sa force d'une formation pratique fondée sur des pairs expérimentés et des stages longs, véritablement immergés dans la réalité du terrain. L'ANAS plaide pour un accompagnement des stagiaires assuré par des professionnels diplômés, des périodes de stage continues avec des retours réguliers en centre de formation, un statut de formateur de terrain reconnu et indemnisé, ainsi qu'une politique d'accueil et de valorisation des stagiaires. L'accent doit être mis sur la singularité méthodologique et la maîtrise d'outils spécifiques réservés à la profession.

2. Concilier l'exigence déontologique et le pragmatisme de terrain

L'éthique, loin d'être un ornement, constitue le socle protecteur permettant aux professionnels d'agir en faveur des personnes accompagnées et de l'intérêt général. Pour les assistants de service social, cela suppose d'articuler formation théorique pluridisciplinaire et réflexion sur l'action, afin d'appréhender la complexité sociale contemporaine sans la réduire à des procédures techniques. Une solide formation juridique, la défense des droits fondamentaux et la promotion de la justice sociale et environnementale constituent autant de dimensions centrales qu'il s'agit d'assurer, de même que la maîtrise des cadres déontologiques. Le rétablissement du caractère obligatoire du mémoire de fin d'études s'impose pour maintenir la cohérence du grade de licence et préserver l'initiation à la recherche. La sensibilisation aux enjeux liés à la protection des données personnelles et à la responsabilité professionnelle doit être pleinement intégrée.

3. Amplifier l'autonomie d'action et la responsabilité professionnelle

L'ANAS défend un modèle de formation tout au long de la vie, alliant formation généraliste initiale complète et modules de spécialisation complémentaire à la prise de poste. Face à l'irruption du numérique, il s'agit de développer une posture critique, de préserver la dimension humaine de l'accompagnement et de garantir un accompagnement résolument humain. L'association insiste sur les conditions matérielles : des moyens humains et financiers dignes, la stabilité et la valorisation des équipes pédagogiques, mais aussi un statut étudiant spécifique et la gratuité de la formation, gages d'égalité et de reconnaissance du rôle d'intérêt général de la profession.

L'architecture proposée par l'ANAS refuse le nivellement par le bas promu par la réforme en cours : il s'agit de défendre une exigence et une ambition à la hauteur des enjeux sociaux et humains du présent. L'ANAS appelle à une refonte du processus de révision et une nouvelle réforme plus concertée et ambitieuse, construite avec tous les acteurs concernés, qui valorise la spécificité et l'excellence de la profession d'assistant de service social. L'association souligne que les modalités de formation expriment la place que les décideurs politiques assignent au service social, dans un contexte où la brutalisation des rapports sociaux s'intensifie.

Synthèse des axes de propositions de l'ANAS

Au terme de sa réflexion, l'ANAS formule les axes de transformation suivants pour garantir une formation exigeante, cohérente et adaptée aux besoins contemporains du service social :

1. Redonner toute sa place à la singularité du service social par la formation pratique

- Développer des stages longs et immersifs, encadrés par des professionnels diplômés d'État, reconnus et valorisés pour leur rôle de formateurs de terrain.
- Harmoniser les pratiques pédagogiques à l'échelle nationale pour assurer une équité d'accueil et de suivi pour chaque étudiant, indépendamment de la région ou de l'établissement.
- Soutenir une politique d'accueil des stagiaires afin de renforcer la connaissance et l'attractivité du secteur.
- Réserver l'enseignement des méthodologies spécifiques à des professionnels qualifiés, et intégrer pleinement les approches innovantes comme le développement du pouvoir d'agir.

2. Ancrer la formation théorique et la déontologie au cœur de l'identité professionnelle

- Renforcer l'ancrage pluridisciplinaire (sciences humaines, sociales, juridiques, économiques...) pour former des professionnels capables de penser la complexité des situations sociales.
- Consolider la dimension éthique et déontologique, en offrant un cadre stable de réflexion et d'analyse critique pour répondre aux dilemmes du terrain et garantir la qualité de l'action sociale.
- Garantir une formation solide à la défense des droits, à la responsabilité juridique, à la protection des données et à la lutte contre la non-effectivité des droits sociaux.

3. Amplifier l'autonomie, l'adaptation et la responsabilité professionnelles

- Instaurer une formation continue spécialisée répondant à la diversité des champs d'intervention et aux mutations socio-économiques et numériques.
- Encourager un usage critique et maîtrisé du numérique, pour que l'innovation reste au service de l'émancipation et de l'accès aux droits, sans accroître les inégalités.
- Garantir des conditions de formation dignes : stabilité et valorisation des équipes pédagogiques, accompagnement différencié selon les profils étudiants, moyens humains et matériels suffisants.
- Instaurer un véritable statut étudiant protecteur, sur le modèle des instituts régionaux d'administration ; rendre la formation gratuite et généraliser la gratification des stages pour lutter contre les freins économiques et renforcer l'attractivité de la profession.